

## L'ESSENTIEL



### ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE :

En plus du Fonds Euro Général de Spirica, NETLIFE propose un choix large de fonds en euros **innovants** :

- **Euro-Dynamiques** : NeoEuro Garanti2 et EuroSélection#2.1,
- **Opportuniste** : Euro Allocation Long Terme2.


Les opportunités de l'immobilier avec les avantages de l'Assurance-Vie :

- près d'une quinzaine de SCPI, à capital fixe ou variable, immobiliers de bureaux, ou de commerces...,
- des SCP, SCI et OPCI.

Un univers d'investissement moderne et évolutif :

- Plus de 300 Unités de Comptes <sup>(1)</sup>,
- Référencements qualitatifs et souples de supports d'investissement variés et différenciants : OPCVM, SCPI, FCPR, ...

La possibilité de combiner les conseils d'experts de la **Gestion Pilotée** à de la Gestion Libre.



### DES SEUILS DE VERSEMENTS ACCESSIBLES, PROPICES AUX ANTICIPATIONS ET STRATÉGIES PATRIMONIALES<sup>(2)</sup> :

- versement initial : 1 000 €,
- versement libre complémentaire : 500 €,
- versements libres programmés : 150 € (mensuel ou trimestriel),
- par support financier : 50 € (en cas de versements programmés).

<sup>(1)</sup> Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montant investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

<sup>(2)</sup> Chaque versement doit comporter un minimum de 25% en unités de compte.

**NETLIFE, le module de souscription en ligne d'assurance vie multi-supports, multi-services, multi-gestionnaires.**



### RENDEMENT HISTORIQUE DES FONDS EUROS <sup>(3)</sup>

#### Fonds Euro Général de Spirica :

1,90 % en 2018  
2,00 % en 2017  
2,01 % en 2016  
2,55 % en 2015  
3,00 % en 2014  
3,30 % en 2013

#### NeoEuro Garanti2 <sup>(4)</sup> :

0,35 % en 2018  
2,22 % en 2017  
1,82 % en 2016

#### EuroSélection#2.1 :

0,00% en 2018  
2,80 % en 2017  
0,49 % en 2016

#### Euro Allocation Long Terme2 <sup>(4)</sup> :

2,90 % en 2018  
3,00 % en 2017  
3,04 % en 2016



### ZOOM SUR LES OPTIONS DE GESTION ASTUCIEUSES

- Option Gestion Pilotée,
- Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif,
- Option Sécurisation des Plus Values,
- Option Stop-Loss Relatif.

### ZOOM SUR UNE OPTION DE PRÉVOYANCE

- Garantie Décès Plancher.

<sup>(3)</sup> Nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux.  
Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

<sup>(4)</sup> Rendement des fonds en euros dans leur version commercialisée à compter du 01/09/2016.

## LES + DES SERVICES EN LIGNE

- Pour effectuer des versements libres ou programmés
- Pour réaliser des arbitrages
- Pour opérer des rachats partiels ou programmés
- Pour mettre en place les options



## ZOOM SUR LES FRAIS

**Frais sur versement :** 0 %

**Frais de Gestion annuels Fonds en euros :**

- 0,70 % sur le Fonds Euro Général
- 0,70 % sur Euro Allocation Long Terme2
- 1 % sur NeoEuro Garanti2
- 2 % sur EuroSélection#2.1

**Frais de Gestion annuels UC :** 0,70 %

**Frais spécifiques sur les SCPI :**

- SCPI à Capital Fixe : 2 % de la part investie, distribution des revenus à hauteur de 85 %,
- SCPI à Capital Variable : de 4,25 % à 9,46 % de la part investie selon la SCPI choisie, distribution des revenus à hauteur de 100 %.

**Frais d'arbitrage :**

- Gratuit si réalisé en ligne,
- 0,80 % du montant si version papier avec un minimum de 50 € et un maximum à 300 €.



## ZOOM SUR LES ARBITRAGES

- libres à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,
- montant minimum des sommes transférées : 150 € minimum ou la totalité du support arbitré,
- solde par support après arbitrage : 50 € minimum,
- réalisables en ligne.



## ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ

**Rachats partiels programmés :**

- possibles, à condition toutefois : de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, de ne pas avoir d'avance en cours sur votre adhésion, d'avoir une valeur atteinte sur le contrat d'un montant minimum de 15 000 €,
- montant minimum par rachat : 150 €,
- montant minimum sur le contrat après chaque rachat : 1 500 €,
- périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

**Rachats partiels ponctuels :**

- possibles à tout moment, dès la fin de la période de renonciation,
- montant minimum par rachat : 1 000 €,
- montant minimum sur le contrat après le rachat : 1 000 €,
- montant minimum sur un support après rachat : 75 € minimum,
- montant minimum du rachat pour un support donné : 75 €.

**Rachat total :** possible à tout moment.

**Les avances :** possibles dès que le contrat a 6 mois pour un montant minimum de 2 000 € (voir le règlement des avances en vigueur).

**NB :** Les rachats et arbitrages sont réalisables en ligne 24h/24 et 7j/7



## ZOOM SUR LES FRAIS DES OPTIONS DE GESTION

**Option Investissement progressif :** gratuit.

**Option Sécurisation des plus-values :** gratuit.

**Option Rééquilibrage automatique :** gratuit.

**Option Stop-Loss Relatif :** gratuit.

**Option de Gestion Pilotée :** frais annuels de 0,80% maximum.

## UAF LIFE Patrimoine vous accompagne dans l'intégration du Module de souscription sur votre site Internet

- Mise à disposition d'un package Assurance vie,
- Mise à disposition des bannières publicitaires,
- Envoi régulier de la NETLIFE Infos',
- Informations régulières sur l'actualité du produit.

Document achevé de rédiger en février 2018. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ces produits ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.

NetLife est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès de Spirica.

**UAF LIFE Patrimoine**, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr  
Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02  
Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

**Spirica**, S.A. au capital de 181 044 641 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris.